

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N° 1791

présenté par
Mme Thillaye

à l'amendement n° 1626 de Mme Chassaniol

ARTICLE 33

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« collectées à l'alinéa précédent »,

les mots :

« mentionnées au premier alinéa ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement rédactionnel.